



ET SI VOUS HABITIEZ
PRÈS DE VOTRE
(FUTUR) TRAVAIL ?

1 000 €
pour vous aider à vous
installer près de votre emploi

ActionLogement 

**1 000 € pour vous aider
à vous installer près de votre actuel
ou prochain emploi**

VOUS ÊTES...

Salarié(e) ou titulaire d'une promesse d'embauche dans une entreprise du secteur privé et votre revenu est inférieur à 1,5 fois le SMIC⁽¹⁾.

VOUS SOUHAITEZ...

Déménager⁽²⁾ pour :

- vous rapprocher de votre lieu de travail ou de formation⁽³⁾,
- saisir une nouvelle opportunité professionnelle et vivre au plus près de votre nouvel emploi.

**AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE DE 1 000 €**

jusqu'à 3 mois après la date d'effet du bail
et sans aucun justificatif de dépenses !



**UNE SOLUTION COMPLÈTE
POUR LOUER PLUS FACILEMENT**

- Un garant fiable et 100 % gratuit pour rassurer votre futur propriétaire avec Visale,
- Un coup de pouce pour votre dépôt de garantie,
- Une subvention pour alléger votre loyer si vous êtes jeune de moins de 30 ans en alternance,
- La prise en charge de frais complémentaires en cas de mobilité géographique.

**CONNECTEZ-VOUS SUR
www.actionlogement.fr**

⁽¹⁾ SMIC brut au 1^{er} janvier 2019 : 1 521,22 €

⁽²⁾ Nouveau logement loué à titre de résidence principale

⁽³⁾ Votre nouvelle location doit vous permettre d'être à moins de 30 minutes en voiture (1 h dans les DROM) ou d'utiliser les transports en commun

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement

Les aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, consultez notre site actionlogement.fr.

Action Logement Services

SAS au capital de 20 000 000 d'euros

Sergii Sidorov 18, 21 rue de Valenciennes 75013 Paris - 01 54 11 68 005 Paris

Inscrites à l'ORIAS sous le numéro 17006214

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT AGÉE ET COOPÉRATIVE DÉVACPP


 @Services_AL



**ET SI VOUS
POUVIEZ RESTER
CHEZ VOUS ?**



**Plus de 5 000 €
pour adapter
votre salle de bains
à vos besoins**

ActionLogement 

Jusqu'à 5 000 € pour adapter votre salle de bains à vos besoins et gagner en autonomie

VOUS ÊTES...

- Retraité de + de 70 ans⁽¹⁾ à revenus modestes⁽²⁾
- Salarié ou retraité⁽¹⁾ à revenus modestes⁽²⁾ en perte d'autonomie⁽³⁾

VOUS SOUHAITEZ...

Réaliser des travaux d'adaptation dans votre salle de bains afin de vivre chez vous le plus sereinement possible.

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE JUSQU'À 5 000 €

pour aménager vos espaces sanitaires :
douche à l'italienne avec sol anti-dérapant,
lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite,
WC rehaussés et de nombreux travaux connexes
(barre d'appui, siège de douche, revêtements sols et murs...)



UNE SOLUTION COMPLÈTE POUR RÉNOVER EN TOUTE CONFIANCE

- La possibilité de cumuler avec d'autres aides existantes : Anah, CNAV, aide départementale...,
- Un conseil personnalisé et un accompagnement technique par un partenaire d'Action Logement

CONNECTEZ-VOUS SUR www.actionlogement.fr

⁽¹⁾ Retraité ou salarié d'une entreprise du secteur privé ou hébergé par un de vos descendants salarié du secteur privé. Si vous êtes locataire, le bénéficiaire de l'aide peut être le propriétaire de votre logement

⁽²⁾ Consultez les plafonds de ressources sur notre site actionlogement.fr. À titre indicatif au 1^{er} janvier 2019, pour une personne seule, votre revenu mensuel net moyen ne doit pas dépasser environ 2 307 € à Paris et 1 756 € en province

⁽³⁾ Avec un niveau de perte d'autonomie GIR (Groupe Iso Ressources) évalué entre 1 et 4. Plus d'information sur : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Les aides et prêts sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, consultez notre site actionlogement.fr

Action Logement Services

SAS au capital de 30 000 000 € euros

Société soumise à la loi de 1966 sur les sociétés commerciales - 24 quai d'Alger 75013 Paris - 01 54 148 148 RCS Paris

immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17009237

agente de l'État sous le numéro de contrôle de l'ACPR

 @Services_AL



**ET SI VOUS
RÉDUISIEZ
VOS FACTURES
D'ÉNERGIE ?**



**Jusqu'à 20 000 €
pour les travaux de rénovation
énergétique de votre logement**

ActionLogement

Jusqu'à 20 000 € pour rénover votre logement et gagner en pouvoir d'achat

VOUS ÊTES...

- Propriétaire occupant, salarié d'une entreprise du secteur privé aux revenus modestes⁽¹⁾
- et
- Votre résidence principale est située dans une agglomération de taille moyenne, en milieu périurbain ou rural⁽²⁾

VOUS SOUHAITEZ...

Faire des économies quotidiennes en réalisant des travaux de rénovation énergétique dans votre logement.

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET BÉNÉFICIEZ D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT EXCEPTIONNELLE...

- Une aide jusqu'à 20 000 € pour prendre en charge vos travaux d'isolation (murs, combles, planchers), remplacement de chauffage, équipement de chauffage ou d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable

et si besoin...

- Un prêt complémentaire à taux préférentiel pour financer tout ou partie de vos travaux restant à charge

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.**



UNE SOLUTION COMPLÈTE POUR RÉNOVER EN TOUTE CONFIANCE

- la possibilité de cumuler avec d'autres aides existantes : Anah, Eco-PTZ, aide de votre collectivité locale...
- Un conseil personnalisé et un accompagnement technique par un partenaire d'Action Logement

**CONNECTEZ-VOUS SUR
www.actionlogement.fr**

⁽¹⁾ Consultez les plafonds de ressources sur notre site actionlogement.fr. À titre indicatif au 1^{er} janvier 2019, pour une personne seule, votre revenu mensuel net moyen ne doit pas dépasser environ 2 307 € à Paris et 1 756 € en province.

⁽²⁾ Zones B2, C ou commune « Action Cœur de Ville » pour vérifier l'éligibilité géographique de votre logement, utilisez notre outil de recherche sur actionlogement.fr

Les aides et prêts sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, consultez notre site actionlogement.fr

Action Logement Services

SAS au capital de 20 000 000 d'euros

Siège social : 19, rue de Valenciennes 75015 Paris - 01 54 11 81 05 Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 0000032

Opérateur de financement agréé et contrôlé par l'ACPR

 @Services_AL